

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 19 décembre 2023**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Conseiller au siège no 1, poste vacant,  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3  
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

**Est absent :**

Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

**Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.**

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

**247-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

**248-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, l'ordre du jour, de la séance spéciale, est approuvé à l'unanimité.

**249-2023 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2024, d'une somme de 736 914 \$, comme décrit ci-après soit adopté à l'unanimité :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

	<b><u>BUDGET 2024</u></b>
<b><u>RECETTES</u></b>	
Taxes sur la valeur foncière	562 581 \$
Taxes sur une autre base	24 151 \$
Transferts	125 182 \$
Services rendus	100 \$
Imposition de droits	5 500 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$
Intérêts	500 \$
Autres revenus	8 900 \$
<b>TOTAL</b>	<b>736 914 \$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale	249 385 \$
Sécurité publique	131 394 \$
Transport	225 969 \$
Hygiène du milieu	43 832 \$
Aménagement, urbanisme et développement	19 900 \$
Loisirs et culture	47 926 \$
Frais de financement	6 444 \$
<b>TOTAL</b>	<b>724 850 \$</b>

**Affectations**

Excédent (déficit) accumulé	12 064 \$
-----------------------------	-----------

<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>736 914 \$</b>
---	-------------------

*Adoptée.*

**250-2023 PROJECTION PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Sur proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations (2024, 2025 et 2026) se définissent comme suit :

**INFRASTRUCTURES**

- \*Travaux sur nos routes, 2024, 2025 et 2026 (700 000 \$).

**BÂTIMENTS**

- S. O.

**MAIRIE**

- Asphalter le stationnement, 2024 (50 000 \$).
- Aménager l'aire de repos 2024,2025 et 2026 (20 000 \$).

**VÉHICULES**

- S. O.

**AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU**

- Pour le bureau et la salle municipale, 2024, 2025 et 2026 (5 000 \$).

**MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT**

- S. O.

**AUTRES ACTIFS**

- Urbanisme (Schéma d'aménagement révisé), 2024 (5 000 \$).

**\*Différents projets seront financés par la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et de la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable.**

**NOTE :**

1. Le programme triennal d'immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années du PTI.
2. L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal, ce n'est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.
3. Certains projets figurent au PTI sous réserve d'approbation gouvernementale.
4. Le conseil municipal peut modifier ses intentions et chaque projet doit être approuvé à l'avance.

*Adoptée.*

**251-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**252-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 30.

**Les résolutions numéros 247-2023 à 251-2023 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.**

— *-Original signé-*

\_\_\_\_\_  
Pierre Mercier,  
Maire

— *-Original signé-*

\_\_\_\_\_  
Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière